

## Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)

Le Programme d'Actions de prévention contre les Inondations a été créé pour prévenir les risques d'inondations et réduire leurs conséquences sur le territoire.



Le PAPI permet aux collectivités de mettre en place avec l'État une politique globale de prévention à l'échelle d'un fleuve ou d'un bassin entier.

Le PAPI de l'Argens et côtiers de l'Estérel est élaboré par la CAVEM avec le Conseil Départemental. Il est mis en place par le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA).

La convention cadre pour la mise en oeuvre du PAPI a été signée le 9 décembre 2016 à hauteur de 96 millions d'euros pour la période 2016-2022.

### **Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA)**

Créé le 3 octobre 2014 par le Conseil Départemental, le SMA assume la gouvernance interterritoriale du fleuve de l'Argens et porte l'ensemble des actions du PAPI. Il permet de développer une politique de cohérence sur l'ensemble des territoires concernés, à savoir 74 villes varois, afin de mutualiser les travaux d'entretien.

La CAVEM est membre sur SMA et a versé une cotisation de 250 000 € en 2016.

Les services techniques de la CAVEM travaillent avec le SMA dans le cadre de la mutualisation des services pour la réalisation d'ouvrages sur la Basse Vallée de l'Argens ou l'entretien des cours d'eau.

## 1<sup>re</sup> phase de travaux du PAPI

### > A Fréjus :

- La Palud : construction de digues à l'ouest et au nord entre le site, le ruisseau et le chemin des cours d'eau à proximité de la zone. Installation d'un système de pompage pour gérer la pluie du ruisseau de la Petite Garonne.
- A Saint-Aygulf : amélioration de l'évacuation des crues de l'Argens vers la mer et réduction de la hauteur des inondations en amont de la RD 559. Destruction de la culée sous le pont de l'ancienne voie ferrée du train des Pignes située au niveau de la rive gauche des étangs de Villepey.
- Le Reyran : renforcement des digues du Reyran pour améliorer leur stabilité. Traitement des fissures et abattage sélectif des arbres pour limiter la reprise de végétaux.

### > A Roquebrune-sur-Argens :

- Suppression du seuil du Moulin des Iscles pour homogénéiser les hauteurs d'eau, réduire les débordements de l'Argens et améliorer l'écoulement des crues vers la basse plaine.

### > A Saint-Raphaël :

- Réalisation d'écrêteurs de crues pour réduire le risque d'inondation sur les sites de Vaulongue, de l'Aspé et des Crottes. Un ensemble d'aménagements de rétention pour l'écrêtement des crues est inscrit dans le schéma directeur de lutte contre les inondations.

La nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) implique un véritable projet d'aménagement d'intérêt commun sur le bassin versant de l'Argens. La Commission Mixte Inondation (CMI) réunie le 7 juillet 2016 au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a labellisé le PAPI Complet de l'Argens pour un montant global de 96 millions d'euros.

## VOIR AUSSI

> Les ouvrages hydrauliques gérés par la CAVEM

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/prevention-des-inondations/programme-d-actions-de-prevention-contre-les-inondations-papi-928.html>